

**PHASE PRELIMINAIRE DUPROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE ET
DURABLE DU SOUROU**

(Pré-PDIDS)

ETUDE SUR LA TENURE FONCIERE DANS LA ZONE DU SOUROU

TERMES DE REFERENCE

I. Contexte et justification

Le Sourou dans sa configuration hydrographique d'ensemble est un affluent du cours d'eau appelé Mouhoun (ex-Volta Noire) au Burkina Faso. Le Mouhoun en lui-même est un important bras pérenne du fleuve Volta, qui doit la permanence de ses écoulements à de nombreuses sources situées dans son bassin supérieur au Burkina Faso. Le Sourou draine environ un territoire de 15 256 km² au Burkina Faso et de 15 392 km² en république du Mali, soit un bassin de près de 30 648 km² partagé presque à égalité de superficie entre le Burkina Faso (49.78%) et le Mali (50.22%). Le bassin du Sourou abrite des richesses économiques, culturelles et également environnementales. Dans le contexte du développement durable, sa bonne gestion est une nécessité et un défi en main temps. Tout aussi ce bassin constitue une zone d'échanges transfrontaliers.

La zone est une zone d'importance (aux deux cotées de la frontière) pour l'approvisionnement de céréales et de légumes une zone de pêche et de transhumance pour l'élevage. La zone du fleuve Sourou au Mali, partie de la région de Mopti, abrite l'une des dernières zones humides du Mali qui comporte encore d'importantes ressources naturelles et de la biodiversité (site RAMSAR). Au même temps, la zone devient de plus en plus un refuge pour des migrants du centre et du nord du Mali, où les ressources naturelles sont souvent épuisées et où l'insécurité s'enracine. La gestion de la zone est d'ailleurs difficile à cause du processus de décentralisation lente et complexe, la capacité limitée de la gouvernance et sa distance de la capitale Bamako. Le Sourou a fait l'objet en 1976, de l'aménagement au niveau de Léry en territoire burkinabé, d'un barrage vanne de régulation d'une capacité de 360 Mm³, puis en juillet 1984 d'un canal de dérivation totale des eaux du Mouhoun vers le Sourou, et qui a porté la capacité de stockage du Sourou à 608 Mm³ (cote du seuil du déversoir en rive droite du barrage). Depuis lors, la plaine du Sourou coté Burkina a fait l'objet d'importants aménagements hydroagricoles : plus de 3 800 ha de terres aménagées en maîtrise totale d'eau et exploitées par plus de 3 000 producteurs. Cette superficie aménagée irriguée en maîtrise totale d'eau sera bientôt portée à au moins à 5 000 ha. Cet ouvrage de grande importance sur le plan économique, vise à réguler le niveau des eaux, et de les maîtriser pour une production agricole dans son sens large (pêche ; pisciculture ; culture irriguée ; production laitière...). La gestion de cet important ouvrage, dont l'intérêt économique est aussi bien ressenti au Mali (cercles de Bankass, de Koro et Douentza en particulier au Mali) et au Burkina Faso, se fait par le Burkina Faso à travers l'AMVS sans malheureusement concertation entre la partie malienne.

C'est dans ce contexte que les autorités du sous bassin du Sourou au Mali, à la faveur d'un atelier de formation sur le processus de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), se sont engagées dans un processus inédit de développement d'un Programme de Développement Intégré et Durable du Sourou (PDIDS) couplé à son Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Pour le portage du projet, les 29 collectivités territoriales ayant en partage la portion malienne du Sourou se sont érigées en inter collectivité dénommée Inter collectivité du Sourou (ICS), avec un bureau de 13 membres et un personnel composé d'un secrétaire permanent, un secrétaire comptable et un gardien. Le siège de l'inter collectivité du Sourou est établi à Bankass.

Le PDIDS/EES a été développé et adopté non seulement par les populations du Sourou, les autorités régionales, mais aussi par une Commission Inter Ministérielle – CIM sous le coaching/avis indépendants de la Commission Mer aux Pays-Bas et l'accompagnement d'une équipe de consultant national et international, mise à disposition par CARE International au Mali et l'ambassade du Royaume des Pays-Bas au Mali. S'en est suivit l'émission d'un permis environnemental montrant la prise en compte des aspects de durabilité.

Afin d'assurer les bases d'une mise en œuvre efficace du projet, une phase Pré-PDIDS a été financée par l'ambassade des Pays-Bas pour réaliser un certain nombre d'actions prioritaires dont la réalisation de l'étude sur la tenure foncière dans la zone du Sourou,

Pour ce travail il y existe déjà un Atlas avec les zones agro écologiques.

II. OBJECTIF

Les objectifs spécifiques visés par la prestation consistent à :

- Etapes préliminaires : En étroite collaboration avec l'ICS, les autorités politiques et administratives et les Organisations paysannes faire une représentation sur carte par zone agro écologique les différentes utilisations de terre avec des détails nécessaires. Les dernières incluent : les espaces/domaines public, collectifs, bois sacrés, les domaines privés immobiliers de l'état et des particuliers le cas échéant (y compris les plans d'eaux, zone de frayeurs); les parcelles individuelles de case, celles (collectifs/individuelles) proches des habitations, celles nettement éloignées et celles dans les bas-fonds et sur les collines et autour des mares permanentes.
- Caractérisation géographique des espaces en terme notamment de zones aménagées, non aménagées, objet de convention formelles ou non de gestion etc.
- Analyse foncière : Identifier les modes dominants de tenure foncière dans la zone du Sourou, valider la caractérisation existante des pratiques agricoles dominantes identifier les personnes décisionnaires pour les investissements/mise en œuvre de pratiques agricoles durables (chef d'exploitation, propriétaire, autorité traditionnelle?).
- Analyser dans la zone les liens entre modes de tenure foncière, modes de prise des décisions et durabilité des pratiques agricoles dans les différentes zones agro écologiques (zones inondée, exondée et exondée avec les mares permanentes).
- Identifier des pratiques alternatives liées à des modes de tenure sécurisant davantage le foncier y compris au profit des jeunes et des femmes.
- Identifier et analyser des expériences de gestion collective des espaces dans la zone (par ex. la gestion des couloirs de transhumance, gestion de terrains collectifs villageois, gestion de des forêts, garde feu dans les forêts, etc.).
- Etablir des recommandations et propositions pour la prise en compte du foncier dans des projets et de la meilleure approche de sécurisation foncière pour la mise en œuvre du PDIDS/EES dans cette zone.

III. Résultats attendus

- Une représentation sur carte des espaces identifiés est faite par zone agro écologique (inondée, exondée, exondée avec les mares permanentes ;
- Les modes dominants de tenure foncière dans la zone du Sourou couplé à la caractérisation existante des pratiques agricoles dominantes de même que les personnes décisionnaires ;
- Les liens entre modes de tenure foncière et les modes de prise des décisions ;

- Les pratiques alternatives liées à des modes de tenure sécurisant davantage le foncier sont identifiées et mieux définies ;
- Les leçons apprises des expériences de gestion collective des espaces dans la zone (par ex. la gestion des couloirs de transhumance, gestion de terrains collectifs villageois, etc.) ;
- Les recommandations et propositions pour la prise en compte du foncier dans des projets d'agriculture durable et une meilleure approche de sécurisation foncière y compris au profit des jeunes et des femmes dans cette zone sont formulées et validées

IV. Méthodologie proposée

En utilisant l'Atlas de la zone, les rapports du PDIDS/EES, l'étude sera menée sur le terrain et les informations collectées seront principalement issues d'entretiens auprès des producteurs (trices) ; légitimités coutumières / propriétaires terriens et d'acteurs du développement rural (Représentations de l'état, Communes, ONGs / chefferies locales / service de conseil / recherche).

V. MANDAT DU CONSULTANT

Les activités du consultant consistent à :

- exploiter la documentation existante en la matière, notamment les études déjà commanditées comprenant des recommandations ;
- consulter et exploiter les documents de la politique foncière Agricole et de la loi sur le foncier Agricole ;
- échanger avec le Comité de Pilotage de l'étude (ICS + CARE);
- proposer un draft du plan d'actions à soumettre aux débats ;
- animer un atelier de validation du rapport de l'étude ;
- prendre en compte les observations des acteurs étatiques et non étatiques sur le plan d'actions et rédiger la version finale du rapport et des cartes.

VI. DATE DE DEBUT ET PERIODE D'EXECUTION

La durée de la mission est fixée à vingt-cinq (25) hommes/jours

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant est un spécialiste en formulation de politique publique et sociologie / géographie avec une grande expérience dans le domaine du foncier rural malien de nationalité Malienne ou burkinabé et libre/a la permission de voyager dans la zone du Sourou. Le consultant doit avoir les compétences suivantes :

- diplôme universitaire de niveau supérieur ;
- au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans son domaine d'expertise
- expertise internationale reconnue pour l'expert international, le cas échéant ;
- capacités rédactionnelles, pédagogiques et relationnelles indiscutables.

La connaissance du cadre institutionnel et du foncier Agricole au Mali est un élément indispensable pour tout expert.

VIII. Propositions techniques et financières:

L'offre technique doit contenir :

- La compréhension des termes de références ;
- La méthodologie d'intervention y compris le chronogramme des activités;
- Les références / travaux similaires et informations détaillées sur le Consultant / l'équipe du Cabinet (CVs).

Offre Financière :

- Le Consultant devra fournir une offre financière pour la réalisation de la mission.
- La proposition financière devra être faite Toutes Taxes Comprises (TTC).

IX. Dépôt des offres

Les offres doivent parvenir à CARE Mali, sous plis fermés ou par email.

Adresse :

CARE Bamako, Sis à Korofina Nord, Rue 110, Porte 368. Téléphone : 20 24 22 62 / 20 24 45 18.

NB : Seule la mention : **Offre PADIN II** : « ETUDE SUR LA TENURE FONCIERE DU SOUROU » écrite sur les enveloppes sera admise.

CARE se réserve le droit d'attribuer le marché à l'offre la plus pertinente.

Au cas où une offre a été retenue, un contrat de prestation de service sera établi entre le consultant, l'ICS et CARE MALI.

La date limite du dépôt des offres est fixée au 10 février 2020

Mopti, le 06 janvier 2020

Préparé par Daouda Traoré

Approuvé par Etienne BELLO

